



**INSCRIPTIONS EN PERISCOLAIRE RENTREE 2018-2019**

Chers parents,

Pour la rentrée prochaine, nous vous rappelons que vous devez inscrire vos enfants si vous souhaitez qu'ils fréquentent **le restaurant scolaire et/ou la garderie périscolaire**.

Rappel des horaires scolaires :

**Ecole maternelle :**

- 8h30 – 12h00 (accueil de 8h20 à 8h30)
- 13h45 – 16h15 (accueil de 13h35 à 13h25)

**Ecole élémentaire :**

- 8h20 – 11h50 (accueil de 8h10 à 8h20)
- 13h35 – 16h05 (accueil de 13h25 à 13h35)

Pas d'école le mercredi matin.

Le service périscolaire a lieu les jours d'école tous les matins de 7h30 jusqu'à l'ouverture de l'école et tous les soirs des lundis, mardis, jeudis et vendredis jusqu'à **18h30**.

**Un centre de loisirs sera ouvert à partir de septembre 2018 les mercredis toute la journée de 7h30 à 18h30 (restauration et encadrement), les dossiers d'inscriptions et les inscriptions auront lieu du 18 au 29 juin en Mairie.**

**Les règlements ont changé afin de mieux répondre aux besoins du service. Un tarif exceptionnel est mis en place pour les inscriptions validées hors délai.**

**Les dossiers d'inscriptions doivent être déposés au plus tard le 26 juin 2018 au service administratif périscolaire en mairie : au-delà de cette date les dossiers seront étudiés en fonction des places disponibles.**

Pour inscrire vos enfants, vous devez joindre les documents suivants :

- Fiche de renseignements ou correction(s) à effectuer sur le portail famille.
- Fiche d'inscription(s) aux différents services pour chaque enfant dûment complétées et signées (sinon **l'inscription ne sera pas acceptée**). Feuilles d'inscriptions mensuelles téléchargeables sur le site de la mairie ou à récupérer auprès du service périscolaire.
- Attestation d'assurance responsabilité civile de l'enfant (année 2018/2019),
- Attestation(s) de l'employeur dûment remplie(s),
- Demande d'autorisation CAF,
- Avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 (**à fournir avant le 15 septembre 2018**),
- En cas de séparation ou divorce des parents : copie du jugement.

**Attention :**

**POUR LES ENFANTS DE PETITE SECTION, Il n'y aura pas de restauration scolaire et de garderie périscolaire à l'école maternelle le jour de la rentrée (lundi 03 septembre 2018).**

Nous vous invitons à prendre contact auprès de M. HUANT, [scolaires-loisirs@mairie-bonne.fr](mailto:scolaires-loisirs@mairie-bonne.fr), pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions de croire, chers parents, en l'expression de nos sincères salutations.

Le Maire,  
Yves CHEMINAL

